



Mairie de Varzy

58210

Tél. : 03 86 29 43 73
mairievarzy@orange.fr

Dossier C U A 58 304 22 A 0040

Date de dépôt : 19 Août 2022

Demandeur : Maître Simon LAMBERT
21000 DIJON

Adresse du terrain : 12 et 14, rue d'Auxerre
58210 VARZY

Parcelles : AE 418 et 419

CERTIFICAT D'URBANISME

Le Maire de VARZY (58210),

Vu la demande de certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L 410-1 a du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé à Varzy (58210) – 12 et 14, rue d'Auxerre, et présentée par Maître Simon LAMBERT, Avocat à Dijon (21), 4 D, rue du Docteur Maret, et enregistrée sous le numéro C U A 58 304 22 A 0040.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 410-1, R 410-1 et suivants ;

CERTIFIE

Article 1 :

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans un délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité et de la salubrité publique.

.../...

Article 2 :

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un P L U : zone U A ainsi que dans le périmètre des Monuments Historiques.

Article 3 :

Le terrain est grevé des servitudes : NEANT

Article 4 :

Les parcelles sont concernées par le D P U.

Article 5 :

Les taxes suivantes pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux : 1, 50 %
TA Départementale	Taux : 1, 50 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux : 0, 40 %
Redevance bureau	Néant

Article 6 :

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis de construire, ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- participations pour équipements publics exceptionnels (article L 332-8 du code de l'urbanisme)

A Varzy, le 30 Août 2022.

IRIF D.





MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

1/6

Demande de Certificat d'urbanisme



Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

C.U.a 58 304 22 A0040

La présente demande a été reçue à la mairie

1-Objet de la demande de certificat d'urbanisme

☒ a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste d'urbanisme applicables au terrain.

☐ b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2-Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCP LANCELIN & LAMBERT

Raison sociale : AVOCATS (dossier 2022/076GC)

N° SIRET : 4 4 1 0 8 4 5 1 4 0 0 0 2 1 Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : LAMBERT

Prénom : SIMON

3-Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 4 Voie : RUE DOCTEUR MARET

Lieu-dit : _____ Localité : DIJON

Code postal : 2 1 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 3 8 0 6 7 2 0 8 6

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : christine@lancelin-avocats.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4-Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Rue d'Auxerre

Lieu-dit : _____ Localité : VARZY

Code postal : 5 8 2 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : _____ Section : A E Numéro : 4 1 8

Superficie totale du terrain (en m²) : 80 M²

5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui ☐ Non ☐Eau potable : Oui ☐ Non ☐Assainissement : Oui ☐ Non ☐Électricité : Oui ☐ Non ☐

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui ☐ Non ☐		
Eau potable	Oui ☐ Non ☐		
Assainissement	Oui ☐ Non ☐		
Électricité	Oui ☐ Non ☐		

Observations :

Avis Favorable

- P.L.U. 4A

- D.P.U. Commune

- protection M.H.

A VARZY le 2/8/2022.
le Maire**6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À DIJON

Le : 18/08/2022

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Gare - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON

Tél. 03 80 67 16 18 - Fax 03 80 67 02 48

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

Commune :
VARZY

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

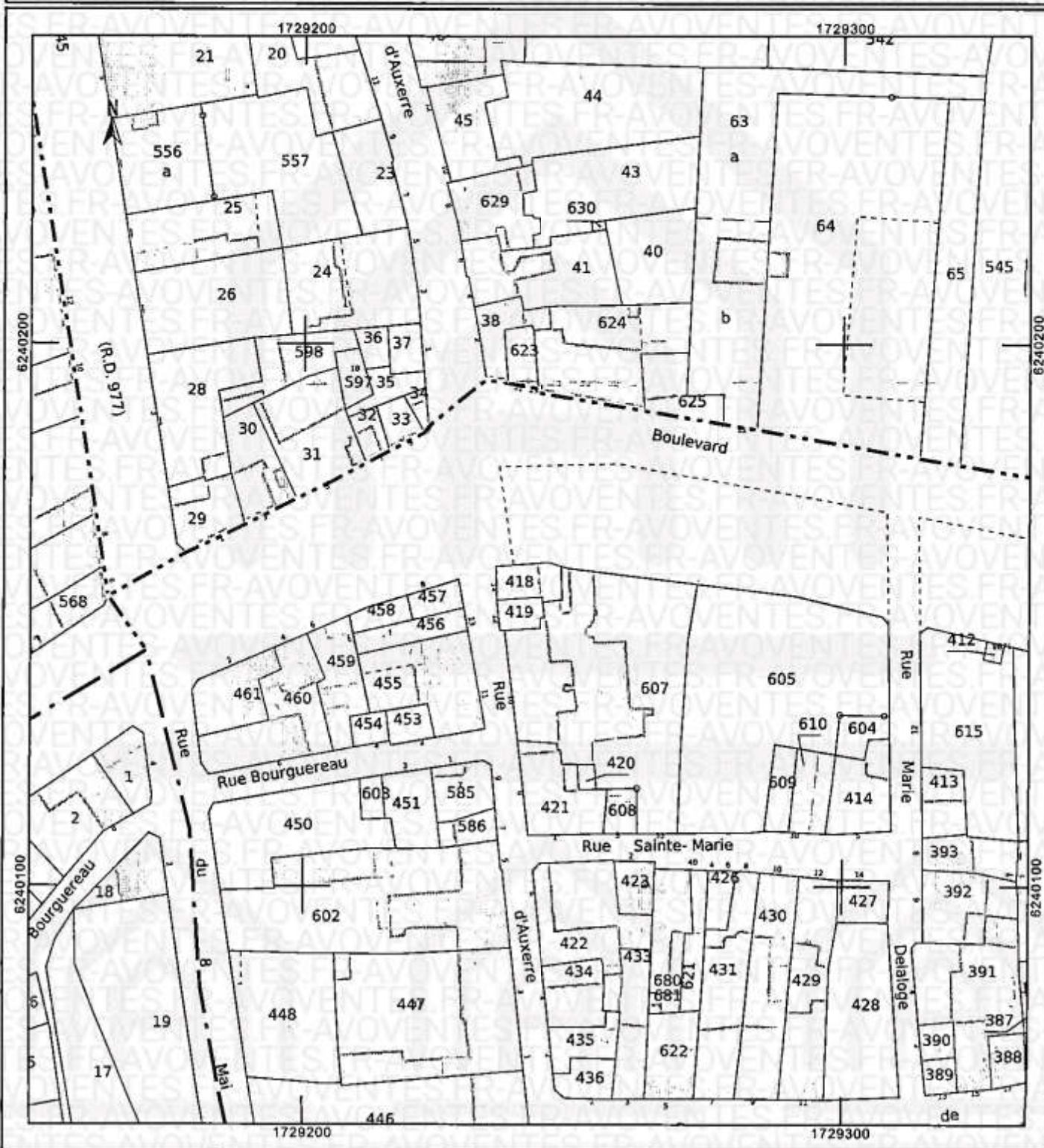
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

L.Mar,J de 8h30-12h 13h30-16h /
Mar,V 8h30-12h BP 888 58015
58015 NEVERS CEDEX
tél. 03.86.68.49.49 -fax 03.86.68.49.62
cdif_nevers@dqgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 48.M².....

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :